L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 7 MAI 1887.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A Louer.—Un cottage double à la Rue St-Louis, sur la plage avec jolie cabane à bain. S'adresser à Mme Vve George Huay, 71 rue de Chartres. 1mai—7f

MAGASIN à louer—Coin Royale et Ste-Anne. S'adresser, 73 Ste-Anne.
1mai—7f

DEMANDES.

A VIS—On demande immédiatement une BONNE NOURRICE BLANCHE. S'adresser au No 317 Villeré, entre Espinasse et Kerlerec. 2f

ON demande des modistes en robes. Celles de premier ordre seulement doivent s'adresser chez Mme Liberman, 13 Baronne.
5 mai 3f—jeudi, sam. dim.

ON demande à acheter des vieux meubles. (antiques). S'adresser No.123 rue Bourbon.
24 av—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John H. Kennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 099—Division C—Attendu que John Hanson Kennard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Kennard, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de l'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Henri Lloreas, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 10 14

W. E. Seebold vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,379—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, sheriff civil de la paroisse d'Orléans et syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6 mai—6 11 15

Succession de Hermann Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 986—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification (si ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis Brer, syndic provisoire et syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28 avril—29—mai 2 7.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—E. Lopez vs ses créanciers—No. 19,878 Division B—Ordre de Cour—Quoique réunion de créanciers de Frederick Lopez insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue par devant Ben Dreyfous (ps), notaire en cette ville, le Mardi 17 mois jour de mai 1887, à 11 heures a.m., dans le but de considérer et de fixer les termes et conditions de vente de la propriété appartenant au dit Frederick Lopez et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. R. RANKIN, Député Greffier.
7 mai—3f—en 10 f

Succession de William B. Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 089—Division A—Attendu que Mme Mary Orsham Wilkins veuve de William B. Gill a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William B. Gill, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
7mai—7 12 16

Successions de M. et Mme Manuel Lloreas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,771—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Henri Lloreas, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 10 14

W. E. Seebold vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,379—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis Brer, syndic provisoire et syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28 avril—29—mai 2 7.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—E. Lopez vs ses créanciers—No. 19,878 Division B—Ordre de Cour—Quoique réunion de créanciers de Frederick Lopez insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue par devant Ben Dreyfous (ps), notaire en cette ville, le Mardi 17 mois jour de mai 1887, à 11 heures a.m., dans le but de considérer et de fixer les termes et conditions de vente de la propriété appartenant au dit Frederick Lopez et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. R. RANKIN, Député Greffier.
7 mai—3f—en 10 f

Succession de William B. Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 089—Division A—Attendu que Mme Mary Orsham Wilkins veuve de William B. Gill a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William B. Gill, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
4mai—4 8 13.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—L'Union Saboujol vs ses créanciers—No 20,691 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Urbain Saboujol soit et est par le présent accepté par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant D. S. Hockstim, notaire en cette ville, à son bureau, No 6 rue Carondelet, le LUNDI, 9me jour de mai 1887, à 11 heures a.m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétionnaire et d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétionnaire soient suspendues et que Oscar Villere, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 4 avril 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D RANKIN, Député Greffier.
10 mar—

Emile Laronsini vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,284—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis Brer syndic provisoire et syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28 av—2f

AVIS AUX CREANCIERS

Mme Barbara Glaser, veuve de A. Nisbell, vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,367—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis Brer, syndic provisoire et syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28 avril—29—mai 2 7.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Succession de Frederick Leper insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue par devant Ben Dreyfous (ps), notaire en cette ville, le Mardi 17ème jour de mai 1887, à 11 heures a.m., dans le but de considérer et de fixer les termes et conditions de vente de la propriété appartenant au dit Frederick Leper et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. R. RANKIN, Député Greffier.
7 mai—3f—en 10 f

Succession de John H. Kennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 099—Division A—Attendu que John Hanson Kennard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Kennard, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
7mai—7 12 16

Successions de M. et Mme Manuel Lloreas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,771—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henri Lloreas, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 10 14

W. E. Seebold vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,379—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, sheriff civil de la paroisse d'Orléans et syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28 avril—29—mai 2 7.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—E. Lopez vs ses créanciers—No. 19,878 Division B—Ordre de Cour—Quoique réunion de créanciers de Frederick Leper insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue par devant Ben Dreyfous (ps), notaire en cette ville, le Mardi 17ème jour de mai 1887, à 11 heures a.m., dans le but de considérer et de fixer les termes et conditions de vente de la propriété appartenant au dit Frederick Leper et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. R. RANKIN, Député Greffier.
7 mai—3f—en 10 f

Succession de William B. Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 089—Division A—Attendu que Mme Mary Orsham Wilkins veuve de William B. Gill a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William B. Gill, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
4mai—4 8 13.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptes ouverte.

Succession de Mark H. Applegate.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15 506—Ex vertu d'un ordre de vente, en date du 15 avril 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Exécution Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de comptes ouverts, etc., comme il appert d'une liste enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 mai—7 11 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Droits d'occupation de valeur et un lot de comptes à recevoir.

Paul Sonnet et Bro. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13 497, Division B—Ex vertu d'un ordre de vente, daté 2 mai 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine entre Gravier et la Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 18 mai 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Les droits d'occupation du local No 289 rue Decatur, à partir du jour de la vente au 30 septembre 1887. Acquéreur ayant aussi loyer à payer le dit loyer ayant été payé jusqu'au 30 septembre 1887.

2° Un lot de comptes à recevoir conformément à une liste enregistrée en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic provisoire dans cet affaire.
4 mai—7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes ouverts, Notes, Billets renouvelables, etc.

T. J. Carver & Co. vs. Leurs Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,124—En vertu d'un ordre de vente en date du 14 avril 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Exécution Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mai 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un lot de comptes à recevoir, notes, billets à recevoir, etc., conformément à une liste déposée à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 av—2f—30—mai 3 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph B. Peet vs Emilie O'Brien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 327.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Exécution Arcade, rue des Magasins entre la rue Gravier et la Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 11 mai 1887 à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts d'Emilie J. O'Brien, défendeur dans cette affaire, et dans la raison sociale de Fairchild et Emilie J. O'Brien, composant la société de fait.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 avril —mai 4,7,11

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15 506—En vertu d'un ordre de vente, en date du 15 avril 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Exécution Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de comptes à recevoir, comme il appert d'une liste enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 mai—7 14 21 28—juin 4 11

Livres de droit et Meubles de bureau.

Succession de Robert Joseph Ker.

No 20,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau sud Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 17 mai 1887, il sera vendu à 11 heures du matin au No 200 de Char-tres, entre les rues Madison et Ste. Anne—

L'ameublement complet de la maison.

Conditions—Comptant.
7mai—

Livres de droit et Meubles de bureau.

Succession de Robert Joseph Ker.

No 20,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau sud Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 17 mai 1887, il sera vendu à 11 heures du matin au No 200 de Chartres, entre les rues Madison et Ste. Anne—

L'ameublement complet de la maison.

Conditions—Comptant.
7mai—

Vente pour cause de départ.

MEUBLES.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau exonégnire Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 10 mai 1887, il sera vendu à 11 heures du matin au No 200 de Chartres, entre les rues Madison et Ste. Anne—

L'ameublement complet de la maison.

Conditions—Comptant.
7mai—

Succession de Pierre Sapunis (Jean Retponey ambrogé) vs Paul Mamamelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 20,222—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, SAMEDI 21 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 1 à 5 inclusivement, et faisant l'lot No. 23, borné par les rues Duéganis, O'Reilly, l'avenue St. Bernard et l'allée Roussaïje; les dits lots mesurent comme suit, savoir :

Le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue O'Reilly, 33 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à l'avenue St. Bernard, et 127 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à l'allée Roussaïje.

Le lot No. 2 mesure 33 pieds de face à la rue O'Reilly, 38 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à l'avenue St. Bernard, et 127 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise de lot No. 3.

Le lot No. 3 mesure 29 pieds de face à la rue O'Reilly, 44 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à l'avenue St. Bernard, 97 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise de lot No. 2.

Le lot No. 4 mesure 40 pieds de face à la rue O'Reilly, 31 pieds de face à l'avenue St. Bernard, 79 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3.

Le lot No. 5 mesure 59 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue O'Reilly, 68 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à l'avenue St. Bernard, 57 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Duéganis.

Le tout conformément à un plan de T. A. Pusey, en date de 2 mai 1848, et déposé à l'étude de Cuvillier, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 avril—26—3,10,17,24 mai

Six belles lots de terre situés dans le même district de plus par les Nos. 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues Duval, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton.

Lesquels lots de terre ont les dimensions suivantes, savoir :

Les lots Nos. 1 et 10, 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton, les lots Nos 2 à 9, 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton et tous les susdits lots ont 120 pieds de profondeur, et les lots Nos 11, 12, 13 et 15 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue St Pierre sur 123 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Duval sur 120 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St Pierre.

2° **Dix certains lots de terre** situés dans le même District désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 21 et 22, dans l'îlet compris entre les rues Tonti, Tchoupitoulas, Bienville et Conti. Lesquels mesurent savoir : le lot No 6 34 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Conti sur 109 pieds 4 1/2 pouces de profondeur. Les lots Nos 7 et 8 chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Conti sur 109 pieds 4 1/2 pouces de profondeur.

Le lot No 9, formant encoignure aux rues Conti et Tchoupitoulas.

Les lots Nos 9, 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Bienville et Gurtier et mesure 34 pieds 9 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur et face à la rue Cortez.

Les lots Nos 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Cortez sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

TROISIEME DISTRICT.

10° Six lots de terre contigus situés dans le troisième district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Galvez, Johnson, Kerlerec et Columbus, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F mesurant comme suit, savoir :

Le lot A forme l'encoignure des rues Galvez et Kerlerec 31 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez, sur 99 pieds de profondeur à la rue Kerlerec.

Les lots B C D, mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez, sur 99 pieds de profondeur.

Le lot E 32 pieds de face à la rue Galvez, sur 103 pieds de profondeur.

Le lot F 32 pieds de face à la rue Galvez, sur 99 pieds de profondeur. Le tout plus ou moins.

11° Un lot de terre de forme triangulaire, situé dans le même District, désigné par la No 1 dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, lequel lot de terre mesure 223 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 227 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du No 2 et 227 pieds 4 pouces 7 lignes sur l'autre côté du triangle.

12° Un lot de terre situé dans le même district et ville désigné sous le No 2 dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, mesurant 37 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave 30 pieds 5 pouces 6 lignes de façade sur la ligne du fond, sur une profondeur de 98 pieds 8 pouces et 3 lignes sur le côté du lot No 1, et 82 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du lot No 3.

DANS LA VILLE DE CARROLLTON.

13° Douze lots de terre situés dans la ville de Carrollton faisant partie de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Duval, Cambronne, Lafayette et Jefferson, lesquels lots de terre sont désignés sous les numéros 11, 12, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No 19 renfermé par les rues de la Levee, Adams, Adams et Hillary, les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 15 mesurent chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Adams sur 100 pieds de profondeur, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Adams et Agnès.

Les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Adams, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur, le lot No 24 forme l'encoignure des rues Levee et Adams et mesure 60 pieds 1 pouce de face à la rue Levee et 88 pieds sur la ligne de division du lot No 23 et 101 pieds sur la ligne de division du lot No 12.

Les lots Nos 22, 30 pieds de face à la rue de la Levee sur 100 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 21, 34 pieds sur la ligne de division du lot 23 et 19 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond qui la sépare du lot No 13 et 17 pieds sur la ligne de division du lot No 14, et les lots Nos 20 et 21 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue de la Levee sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers du prix comptant et la balance à un et deux ans de terme, avec billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses de notariat de rigueur. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1887.

Actes de ventes pardevant Henry E. Ker, notaire aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant des adjudications sera exigé comptant sur les lieux.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 11

Vente pour cause de départ.

MEUBLES.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau exonégnire Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 10 mai 1887, il sera vendu à 11 heures du matin au No 200 de Chartres, entre les rues Madison et Ste. Anne—

L'ameublement complet de la maison.

Conditions—Comptant.
7mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence à étage rue Liberté No 414, près du Marché Keller

Résidence à étage sur la rue Claiborne, près de la rue Esplanade, No 296.

Plusieurs Maisons à deux corps de logis Nos 282, 288 et 290, contigus au lot ci-dessus.

Magnifique terrain, dans un bon voisinage, formant encoignure aux rues Galvez et Kerlerec.

Un îlet de terre faisant face à la rue du Canal.

Terrains vacants dans le Second, Troisième et Huitième et dans la ville de Carrollton.

Succession de Robert Joseph Ker.

No 20,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau sud, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 17 mai 1887, il sera vendu à 11 heures du matin au No 200 de Chartres, entre les rues Madison et Ste. Anne—

Les actions et propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir—

— Actions.

Trois actions de $1 00 chacune du chemin de fer Louisiana & Northeastern.

2—Propriétés Foncières.

PREMIER DISTRICT.

1° **Deux certaines pièces de terre**, situées dans le Premier District de cette ville, désignées par les Nos 2 et 3 dans l'îlet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité; lesquels lots de terre mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Liberté, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison à étage divisée en quatre corps de logis et chaque corps de logis contenant deux chambres à coucher, cour devant, cour derrière, bâtisses séparées, chacune contenant quatre chambres, cinq citernes, lieux d'aisance, etc., le tout loué $32 par mois.

2° **Quatre lots de terre** contigus, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou.

3° **Le lot A**, mesure 72 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne. 18 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, 32 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, et 74 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison ayant deux chambres, cuisine, etc. désignée par le numéro municipal 242, rue Claiborne.

3° **Le lot B** mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble une maison à étage, ayant sur rez de chaussée, corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, salle à manger, et trois chambres à coucher à l'étage supérieur.

Dans la cour une bâtisse de deux chambres, citernes, lieux d'aisance, hangar, etc., etc.

No municipal 286 rue Claiborne.

4° **Le lot C** mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne, sur 123 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison de deux chambres à coucher en ardoises, ayant six chambres, une autre bâtisse attenant à la maison principal de quatre chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc.

Numéro municipal No 288 rue Claiborne, loués $24 par mois.

5° **Le lot D** mesure 36 pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne, sur 123 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison de quatre chambres, une autre bâtisse dans la cour ayant cinq chambres, deux citernes, lieux d'aisance, puits, etc. Numéro municipal 290. Le tout divisé en deux locations, loué $30 par mois.

6° Un lot de terre divisé en 26 lots, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, situé dans le Troisième district, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Bouanne, Clarke et l'avenue Hagan. Lequel îlet de terre mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue du Canal, même longueur à la rue de la Bouanne, 313 pieds 4 pouces de face à l'avenue Hagan et la même façade à la rue Clarke.

7° Deux lots de terre situés dans le même district, faubourg Jackson désignés par les Nos. 3 et 4 de l'îlet No 65. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St-Louis entre les rues Olympia et St Patrick sur 111 pieds 5 pouces de profondeur et bornés par la rue Conti.

8° **Seize lots de terre** situés dans le même district désignés par les Nos. 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues Duval, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton.

Lesquels lots de terre ont les dimensions suivantes, savoir :

Les lots Nos. 1 et 10, 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton, les lots Nos 2 à 9, 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton et tous les susdits lots ont 120 pieds de profondeur, et les lots Nos 11, 12, 13 et 15 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue St Pierre sur 123 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Duval sur 120 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St Pierre.

9° **Dix certains lots de terre** situés dans le même District désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 21 et 22, dans l'îlet compris entre les rues Tonti, Tchoupitoulas, Bienville et Conti. Lesquels mesurent savoir : le lot No 6 34 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Conti sur 109 pieds 4 1/2 pouces de profondeur. Les lots Nos 7 et 8 chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Conti sur 109 pieds 4 1/2 pouces de profondeur.

Le lot No 9, formant encoignure aux rues Conti et Tchoupitoulas.

Les lots Nos 9, 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Tchoupitoulas 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Bienville et Gurtier et mesure 34 pieds 9 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur et face à la rue Cortez.

Les lots Nos 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Cortez sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

TROISIEME DISTRICT.

10° Six lots de terre contigus situés dans le troisième district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Galvez, Johnson, Kerlerec et Columbus, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F mesurant comme suit, savoir :

Le lot A forme l'encoignure des rues Galvez et Kerlerec 31 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez, sur 99 pieds de profondeur à la rue Kerlerec.

Les lots B C D, mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez, sur 99 pieds de profondeur.

Le lot E 32 pieds de face à la rue Galvez, sur 103 pieds de profondeur.

Le lot F 32 pieds de face à la rue Galvez, sur 99 pieds de profondeur. Le tout plus ou moins.

11° Un lot de terre de forme triangulaire, situé dans le même District, désigné par la No 1 dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, lequel lot de terre mesure 223 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 227 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du No 2 et 227 pieds 4 pouces 7 lignes sur l'autre côté du triangle.

12° Un lot de terre situé dans le même district et ville désigné sous le No 2 dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, mesurant 37 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave 30 pieds 5 pouces 6 lignes de façade sur la ligne du fond, sur une profondeur de 98 pieds 8 pouces et 3 lignes sur le côté du lot No 1, et 82 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du lot No 3.

DANS LA VILLE DE CARROLLTON.

13° Douze lots de terre situés dans la ville de Carrollton faisant partie de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Duval, Cambronne, Lafayette et Jefferson, lesquels lots de terre sont désignés sous les numéros 11, 12, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No 19 renfermé par les rues de la Levee, Adams, Adams et Hillary, les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 15 mesurent chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Adams sur 100 pieds de profondeur, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Adams et Agnès.

Les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Adams, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur, le lot No 24 forme l'encoignure des rues Levee et Adams et mesure 60 pieds 1 pouce de face à la rue Levee et 88 pieds sur la ligne de division du lot No 23 et 101 pieds sur la ligne de division du lot No 12.

Les lots Nos 22, 30 pieds de face à la rue de la Levee sur 100 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 21, 34 pieds sur la ligne de division du lot 23 et 19 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond qui la sépare du lot No 13 et 17 pieds sur la ligne de division du lot No 14, et les lots Nos 20 et 21 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue de la Levee sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers du prix comptant et la balance à un et deux ans de terme, avec billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses de notariat de rigueur. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1887.

Actes de ventes pardevant Henry E. Ker, notaire aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sur